

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2020

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Exercice 2020

INTRODUCTION	03	5 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE	24
1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	04	5.1 EN PROTÉGEANT LES COLLABORATEURS	24
1.1 GOUVERNANCE	04	5.2 EN ACCOMPAGNANT ET EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS	24
1.2 STRATÉGIE	05	5.2.1 Des dispositifs de recrutement et de formation efficaces	24
2 MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	06	5.2.2 Des nouveaux modes de travail stimulant l'initiative, la collaboration et l'innovation	25
2.1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS	06	5.3 EN PRIVILÉGIANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	26
2.2 MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	07	5.4 EN CRÉANT UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ	26
2.3 PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	07	5.4.1 Prévention du harcèlement et des comportements inappropriés	26
2.3.1 Profil de risques de Société Générale Assurances	07	5.4.2 Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts	27
2.3.2 Cartographie des principaux risques extra-financiers	08	5.4.3 Programme de sensibilisation au Code de conduite interne	27
2.3.3 Gestion des risques extra-financiers et des risques en matière de durabilité	10	5.4.4 Protection des données personnelles	27
3 ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE	11	5.4.5 Protection du système d'information et lutte contre la cybercriminalité	27
3.1 EN ACCOMPAGNANT LES ASSURÉS DANS LES MOMENTS DIFFICILES	11	5.5 EN AGISSANT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	28
3.2 EN PROPOSANT UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE	11	5.5.1 En France	28
3.2.1 Un processus de gouvernance des produits intégrant la dimension RSE et les risques extra-financiers	11	5.5.2 À l'international	28
3.2.2 Des offres innovantes et responsables	11	6 ANNEXES	29
3.3 EN VEILLANT À LA SATISFACTION DES CLIENTS	13	6.1 TABLEAU DE CORRESPONDANCE SFDR	29
3.3.1 Une mesure continue de la satisfaction des clients	13	6.2 TABLEAU DE CORRESPONDANCE TCFD	29
3.3.2 Des parcours revus et des nouveaux services	13	6.3 CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING	30
3.3.3 Un traitement détaillé des réclamations	13	6.4 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS	30
3.4 EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE CO₂	14	6.4.1 Méthodologie de notation ESG du portefeuille	30
4 ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	15	6.4.2 Méthodologie Amundi de notation carbone d'un portefeuille d'actifs	34
4.1 EN S'ENGAGEANT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	15	6.5 SCÉNARIOS - ALIGNEMENT 2 °C (TRUCOST)	36
4.1.1 Des engagements forts en faveur d'une finance responsable	15	6.5.1 Méthodologie Trucost	36
4.1.2 Un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs	16	6.6 LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS	37
4.1.3 Un engagement actif pour influencer les émetteurs	17	6.7 RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	38
4.2 EN TENANT COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	18	AVERTISSEMENTS	44
4.3 EN MESURANT LES INCIDENCES EN TERMES DE DURABILITÉ DE SES INVESTISSEMENTS	19		
4.3.1 Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG	19		
4.3.2 Évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs	20		
4.3.3 Alignement de la température du portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris	22		

INTRODUCTION

Le rapport de performance extra-financière vise à répondre aux obligations de reporting des investisseurs institutionnels, tels qu'indiquées dans l'article 173 sur la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV).

Il a également pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont pris en compte par Société Générale Assurances, et notamment la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer. Il décrit notamment, conformément au règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, la façon dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement, ainsi que les politiques de diligence raisonnable mises en œuvre concernant les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (cf. tableau de correspondance en annexe, p. 29).

Enfin, il s'efforce de présenter les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)*⁽¹⁾ sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'activité d'investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie, et de gestion des risques (cf. tableau de correspondance en annexe, p. 29).

Revue par un vérificateur indépendant

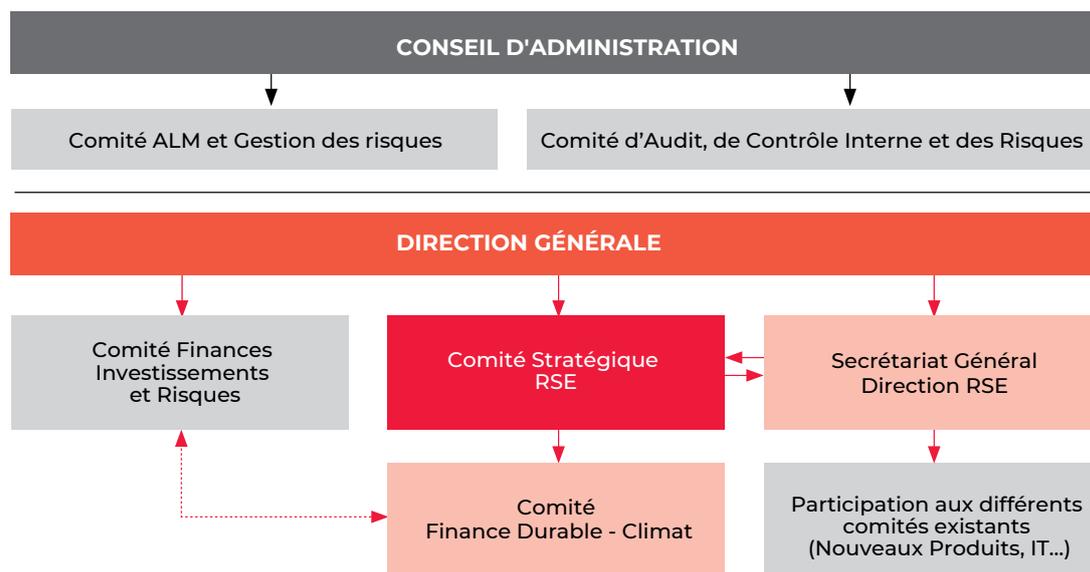
EY & Associés a examiné nos processus et procédures pour 2020 et vérifié un échantillon d'informations publiées dans ce rapport (cf. Annexes, p. 38). EY & Associés a exprimé une assurance modérée qu'aucune anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations vérifiées ont été établies conformément aux référentiels n'a été relevée.

(1) Stratégie climat, gouvernance climat, gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.

1 – GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

1.1 – GOUVERNANCE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), et notamment les problématiques ESG⁽¹⁾ et climat, dans les processus de décisions et les processus opérationnels.



1041

Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par le **Comité ALM et gestion des risques**, qui supervise la gestion actif/passif et la gestion des risques (dont les risques climatiques), et par le **Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR)**, notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques.

La **direction Responsabilité Sociale et Environnementale**, créée en 2018 et rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et support concernées) ;

- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur Général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

(1) ESG : Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Le **Comité Finance Durable - Climat**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques, les directions techniques et la direction RSE, a notamment pour mission de :

- piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Finance Durable et Climat ;
- coordonner la gestion des risques climatiques à l'actif et au passif.

Les travaux du Comité Finance Durable – Climat alimentent notamment le **Comité Finance Investissements et Risques**, rattaché à la Direction Générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement.

1.2 – STRATÉGIE

L'ambition RSE est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixée comme objectif d'être un assureur, un investisseur et un employeur responsable. Ces 3 axes sont interdépendants et structurent toute l'action RSE. Cet engagement se traduit également par un fonctionnement moins consommateur de ressources et une réduction des émissions de carbone.

1. Être un assureur responsable : l'enjeu est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes, tout en intégrant les nouvelles problématiques sociétales comme l'allongement de l'espérance de vie ou le changement climatique.

2. Être un investisseur responsable : en tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

3. Être un employeur responsable : Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité.

2 – MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

2.1 – PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

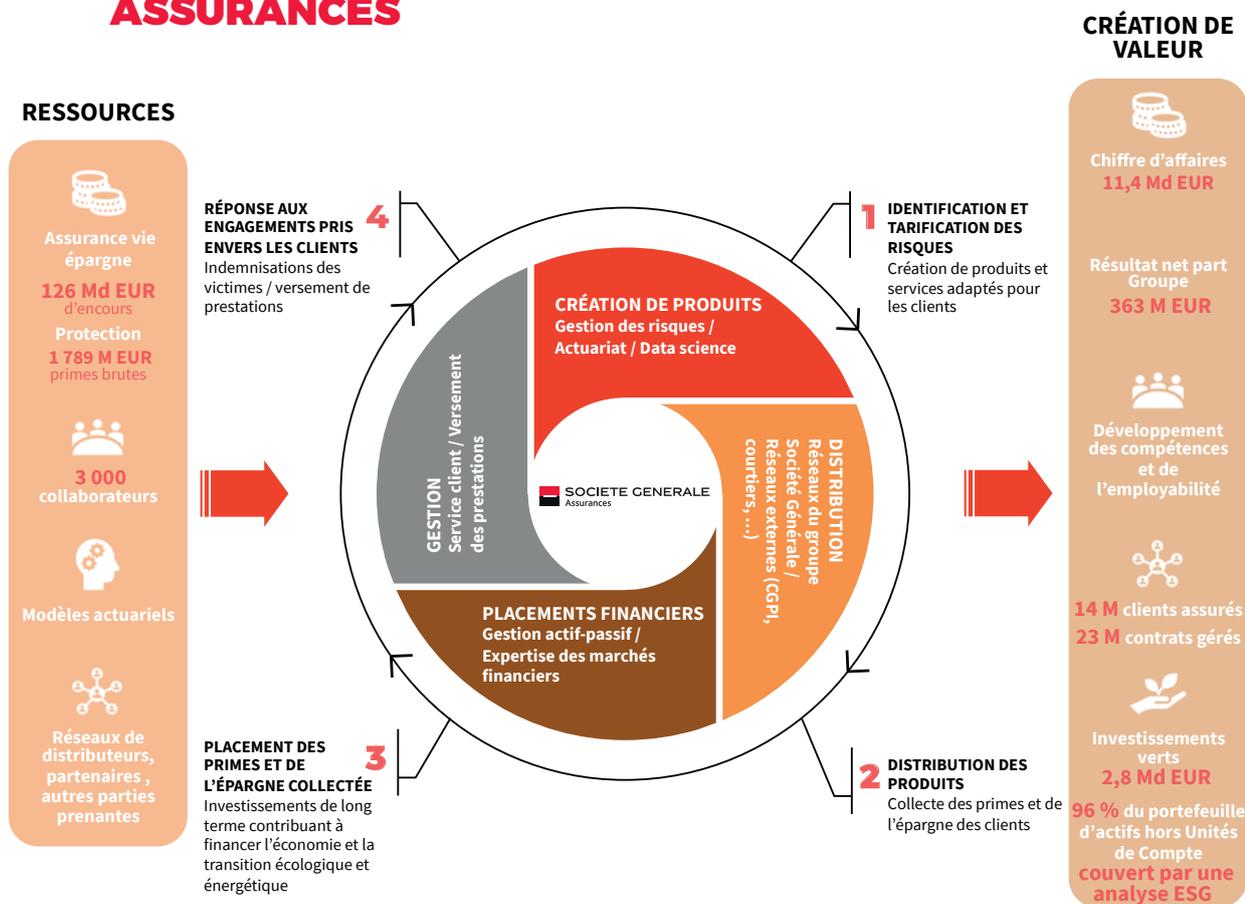
Présent en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 9 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d'activité que sont l'assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

ÉPARGNE	ASSURANCE VIE ÉPARGNE <ul style="list-style-type: none"> • Assurance vie • Capitalisation 	ÉPARGNE RETRAITE <ul style="list-style-type: none"> • Rentes • Retraite entreprises • Fonds de pension
PROTECTION	PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE <ul style="list-style-type: none"> • Assurance temporaire décès • Assurance obsèques • Assurance dépendance • Assurance accidents de la vie ASSURANCE DOMMAGES <ul style="list-style-type: none"> • Assurance automobile • Assurance multirisques habitation • Assurance multirisques des professionnels • Assurance responsabilité des dirigeants • Assurance mobiles/ tablettes 	ASSURANCE SANTÉ <ul style="list-style-type: none"> • Assurance santé individuelle • Assurance santé collective ASSURANCE DES EMPRUNTEURS PRÉVOYANCE COLLECTIVE ASSURANCE RISQUES DIVERS <ul style="list-style-type: none"> • Assurance protection juridique • Assurance perte d'emploi • Assurance des moyens de paiement • Assurance des pertes pécuniaires • Assurance cyber risques

Société Générale Assurances distribue ses produits :

- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (banque de détail, banque privée et services financiers), en France et à l'International ;
- en développant des accords de partenariats avec des acteurs extérieurs (plates-formes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques privées, plates-formes internet, etc.).

2.2 – MODÈLE D’AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES



1071

2.3 – PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

2.3.1 PROFIL DE RISQUE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

L'activité assurance vie épargne **étant prédominante** dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances (84 % du chiffre d'affaires en 2020), les principaux risques de Société Générale Assurances sont :

- **les risques ALM** (gestion actif/passif), dont les risques de marché, de crédit et de liquidité, et plus particulièrement les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques qui constituent l'exposition la plus significative ;
- **les risques techniques**, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance vie

épargne (risque de rachat). Dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée à des risques de souscription non vie et santé (qui peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe) ;

- **les risques opérationnels et autres risques** dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques extra-financiers, et notamment aux risques climatiques, découle de ce profil de risque.

Focus sur l'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques

Les risques climatiques peuvent être décomposés de la façon suivante :

- **les risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (comme par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;
- **les risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES).

Du fait de son activité et de son profil de risque, Société Générale Assurances n'est pas particulièrement exposée aux risques physiques.

En effet, en assurance vie épargne, les actifs sont principalement investis en titres obligataires, majoritairement émis par des États et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques ⁽¹⁾ (pays européens, secteur des services financiers). De même, 92 % des actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (dont 73 % en Île-de-France) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (62 %).

L'activité d'assurance dommages est plus sensible aux risques physiques mais, au vu de la prédominance de l'activité assurance vie épargne, l'exposition de l'entreprise reste modérée. Les risques sont suivis et encadrés au travers

des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

2.3.2 CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Approche méthodologique

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances ⁽²⁾ a été mise à jour en 2020 en croisant le profil de risque avec les 4 axes d'analyse suivants ⁽³⁾ : évolutions sociales et sociétales, impact environnemental et changement climatique, respect des droits humains, lutte contre la corruption.

Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort) et de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain). L'analyse est réalisée à dire d'experts par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale, en collaboration avec la direction des Risques et la direction du Contrôle Interne. La cartographie est validée par le Comité Finance Durable et Climat (cf. 1.1. Gouvernance).

Les risques sont pris en compte selon le principe de double matérialité, c'est-à-dire que sont étudiés d'une part les impacts des facteurs extra-financiers et de durabilité sur les activités de l'entreprise et d'autre part les impacts des activités de l'entreprise sur ces facteurs (impacts environnementaux, sociaux et sociétaux, etc.).

(1) Cf. « Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement » de la Fédération Française de l'Assurance.

(2) Risques liés aux décisions et aux actions d'ASSU (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).

(3) cf. article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Synthèse des risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAPITRE
Impact environnemental et changement climatique			
<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (risque de transition) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs ● Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs⁽¹⁾ 	4
<ul style="list-style-type: none"> ● Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise ● Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme de réduction carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bilan carbone pour compte propre 	3.1
Évolutions sociales & sociétales			
<ul style="list-style-type: none"> ● Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction clients (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) ● Risque de réputation lié à l'impact social et sociétal de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ● Procédure de gouvernance et surveillance des produits ● Politique de contrôle de la conformité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mesure de la satisfaction client ● Réclamations clients 	3.1 3.2
<ul style="list-style-type: none"> ● Non-respect de la réglementation (protection des données personnelles) ● Hausse de la cybercriminalité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme interne RGPD⁽²⁾ ● Schéma directeur de sécurité du système d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dysfonctionnements de conformité ● Alertes relatives aux fuites de données 	5.4
Respect des droits humains			
<ul style="list-style-type: none"> ● Développement insuffisant des compétences des collaborateurs ● Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques et procédures RH ● Programme de transformation culturelle et déploiement du « leadership model » 	<ul style="list-style-type: none"> ● Heures de formation ● Enquêtes sur la qualité de vie au travail ● Enquête d'évaluation sur les conditions de vie au travail⁽³⁾ 	5.1 5.2
Lutte contre la corruption			
<ul style="list-style-type: none"> ● Non-respect de la réglementation (corruption, blanchiment, évasion fiscale) et du Code de conduite interne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques de lutte contre la corruption ● Politiques de sécurité financière ● Code de conduite interne ● Code de conduite fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de collaborateurs formés (anti-corruption) ● % de collaborateurs formés au Code de conduite interne ● Amendes des régulateurs (sanctions financières) ● Nombre de dysfonctionnements de conformité 	5.4

(1) Indicateur non disponible à ce stade - en cours de constitution.

(2) Règlement général sur la protection des données.

(3) Indicateur à usage interne.

2.3.3 GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ⁽¹⁾

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (cf. partie 1.1.) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;

- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

- Politique du risque d'investissement
- Politique du risque ALM
- Politique du risque de souscription
- Politique du risque de provisionnement
- Politique du risque de réassurance
- Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation
- Politique ORSA (« Own Risk and Solvency Assessment »)

POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE

- Politique de contrôle interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de sous-traitance
- Politique d'honorabilité et de compétences

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

3 – ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE

3.1 – EN ACCOMPAGNANT LES ASSURÉS DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, Société Générale Assurances a participé, aux côtés de l'ensemble des assureurs français, au fonds de solidarité pour un montant de 14,2 millions d'euros.

En complément, Société Générale Assurances a mis en place un ensemble de mesures extracontractuelles et solidaires à destination de ses clients les plus impactés, s'élevant à plus de 11 millions d'euros, notamment pour accompagner ses assurés professionnels ainsi que le personnel soignant. Les mesures suivantes ont notamment été prises :

- proposition d'une offre d'assurance emprunteur pour les Prêts Garantis par l'État, distribués par les réseaux bancaires du groupe Société Générale ;
- annulation de 3 mois de loyers pour les locataires TPE et report des loyers pour les PME appartenant à l'un des secteurs dont l'activité a été interrompue ;

- mise en place d'un dispositif de soutien extracontractuel aux assurés artisans, commerçants et TPE détenteurs d'une assurance multirisque professionnelle couvrant les pertes d'exploitation ;
- suspension du délai de carence des contrats obsèques souscrits avant le 1^{er} février 2020 ;
- don de 3 mois d'assurance contre les risques domestiques aux foyers des agents hospitaliers clients de la Banque Française Mutualiste (BFM) et de Société Générale.

Enfin, Société Générale Assurances s'est engagée à hauteur de 75 millions d'euros dans le programme d'investissements des assureurs mis en place pour soutenir les ETI, PME et les secteurs de la santé et du tourisme face aux conséquences de la crise de la Covid.

111

3.2 – EN PROPOSANT UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

3.2.1 UN PROCESSUS DE GOUVERNANCE DES PRODUITS INTÉGRANT LA DIMENSION RSE ET LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soient soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

La dimension RSE et les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une étude formelle réalisée par la direction Responsabilité Sociale et Environnementale.

3.2.2 DES OFFRES INNOVANTES ET RESPONSABLES

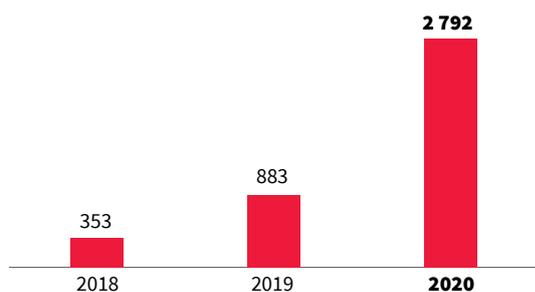
En assurance vie épargne

Société Générale Assurances propose à ses clients des supports financiers responsables qui leur permettent d'investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à des enjeux environnementaux et sociaux.

Comme prévu par la loi PACTE, tous les contrats de Société Générale Assurances en France proposent depuis fin 2019 au moins un support financier adossé soit à un fonds solidaire, soit à un fonds bénéficiant des labels d'état « ISR » (Investissement Socialement Responsable) ou « Greenfin » (financement de la transition énergétique et écologique).

285 supports financiers responsables (labellisés ou ayant des caractéristiques similaires) ⁽¹⁾ sont ainsi référencés à fin 2020, totalisant un encours de 2,8 milliards d'euros (contre **883 millions d'euros** fin 2019, soit une hausse de près de 216 % en un an). Depuis 2018, l'encours des supports responsables a quasiment été multiplié par 8 ⁽²⁾. Par ailleurs, Société Générale Assurances intègre les risques de durabilité dans la gestion de son fonds en euros en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissements (cf. partie 4 « Être un investisseur responsable »).

ENCOURS DES SUPPORTS FINANCIERS RESPONSABLES (en millions d'euros)



En 2020, Société Générale Assurances a lancé une nouvelle génération d'épargne socialement responsable pour ses assurés exclusivement composée de fonds bénéficiant des Labels ISR (Investissement Socialement Responsable), Greenfin, ou répondant aux principaux enjeux environnementaux et climatiques actuels (18 des 20 fonds proposés bénéficient d'un label). En conciliant responsabilité, accessibilité (dès 50 €) et ouverture sur des fonds reconnus en France et à l'international, cette nouvelle gamme s'inscrit pleinement dans l'ambition de Société Générale Assurances de se positionner en acteur majeur de la finance responsable, avec des solutions innovantes et à forte valeur pour le client.

En assurance santé

En 2020, les offres Santé dites « responsables », ont pris leur réel effet avec l'entrée en vigueur du 100 % santé.

Ces offres proposent des couvertures plus modulaires assurant un ajustement des garanties aux besoins du client tout en respectant son budget.

La mise en place de ces garanties permet d'accéder à des équipements de qualité sans reste à charge. Le partenariat noué entre Société Générale Assurances et Carte Blanche Partenaires permet à nos clients d'accéder chez les 7 700 opticiens référencés à des gammes sans reste à charge.

Dans le contexte de crise sanitaire rencontré, des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour protéger nos clients. En premier lieu, les tarifs n'ont pas évolué en 2020. Par ailleurs, tous les processus de recouvrement et de traitement des résiliations pour impayés ont été suspendus pendant la période protégée (mars à septembre), permettant ainsi à nos clients de continuer de bénéficier d'une couverture en dépit de leurs difficultés financières.

Un projet conduit sur l'ensemble de nos offres en 2020 s'est traduit par :

- un renforcement de la transparence vis-à-vis de nos clients avec l'affichage systématique des frais de gestion et des taux de redistribution. Ces éléments, normés, facilitent la comparaison des contrats pour nos clients ;
- la mise en place de la résiliation infra-annuelle qui permet aux assurés de changer de complémentaire avec 1 mois de préavis seulement dès la deuxième année de leur contrat.

(1) Dont 150 fonds labellisés ISR, Greenfin ou Finansol.

(2) Cette hausse est notamment due à une évolution de l'univers d'investissement au cours des dernières années (labellisation et meilleure intégration ESG de fonds déjà proposés par Société Générale Assurances) et à un meilleur recensement des fonds ayant un processus de gestion tenant compte des critères ESG.

3.3 – EN VEILLANT À LA SATISFACTION DES CLIENTS

L'amélioration constante de la satisfaction client est un axe majeur de la stratégie de Société Générale Assurances. L'objectif est de répondre à la volonté des clients de vivre des expériences personnalisées dans le cadre d'un parcours simplifié, avec un juste niveau d'autonomie.

3.3.1 UNE MESURE CONTINUE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

Société Générale Assurances poursuit l'enrichissement de son dispositif de collecte de la voix du client dans les interactions développées avec lui : demandes d'information, opérations tout au long de la vie du contrat, déclarations et gestions de sinistres, qu'il s'agisse de contrats de protection de personnes ou de biens, ou encore d'épargne assurance vie.

Ce dispositif s'illustre principalement par trois types de mesure « Net Promoter Score » (NPS) :

- « NPS à chaud » pour appréhender la satisfaction immédiate des clients après un contact téléphonique avec nos Centres de Relation Client, quel que soit le produit d'assurance détenu. Cette mesure est complétée par une analyse des verbatims clients ;
- « NPS Événement » afin de mesurer le niveau de satisfaction de nos clients après un cycle complet comme une souscription, un sinistre ou encore une opération financière sur un contrat d'assurance vie épargne ;
- « NPS à froid » pour obtenir des retours sur l'ensemble des axes de notre proposition de valeur : couverture des besoins, personnalisation, accessibilité, expertise, communication, accompagnement.

Ces mesures permettent d'identifier rapidement les améliorations attendues par les clients et de s'assurer que Société Générale Assurances répond pleinement à leurs attentes.

3.3.2 DES PARCOURS REVUS ET DES NOUVEAUX SERVICES

Afin de mieux répondre aux attentes des clients en termes de personnalisation, de simplification et de digitalisation des parcours clients, Société Générale Assurances a mis en œuvre différentes actions en 2020 :

- la simplification des procédures dans le cadre exceptionnel de la crise sanitaire ;
- l'amélioration des parcours digitaux grâce au déploiement d'espaces sécurisés facilitant les échanges ;
- la personnalisation de la communication avec nos clients aux moments clés de la vie.

Dans la digitalisation croissante de ses parcours clients, Société Générale Assurances s'attache à garantir une bonne articulation entre l'humain et le digital. Ainsi l'autonomisation des clients est progressivement développée tout en maintenant parallèlement les modes traditionnels d'échange dans leurs interactions avec leur assureur.

Le choix des évolutions à apporter dans les parcours s'appuie sur les retours directs des clients qui s'expriment dans des groupes d'échange et intègre leurs nouvelles attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

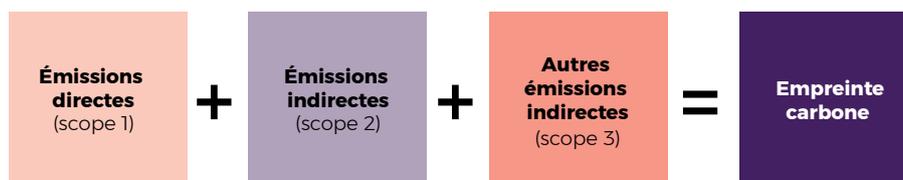
3.3.3 UN TRAITEMENT DÉTAILLÉ DES RÉCLAMATIONS

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrés suivant leur réception. À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamation (nombre de réclamations/nombre de contrats en cours) s'établit à fin décembre 2020 à 0,27 % (0,30 % en 2019). Sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à 198 (contre 189 en 2019).

3.4 – EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE CO₂

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :



On distingue parmi les émissions de carbone d'une entreprise :

- les émissions **directes** (ou Scope 1) : liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement (ex. : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement), y compris les émissions de carbone potentielles⁽¹⁾ ;
- les émissions **indirectes** (Scope 2) : émissions issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises (ex. : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité, etc.) ;
- les **autres émissions indirectes** (Scope 3) : émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui

ne sont pas comptabilisées en Scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur, en amont ou en aval (ex. : émissions des entreprises présentes dans le portefeuille d'actifs, biens et services consommés par les fournisseurs, transport et distribution de produits, etc.).

Chaque année, Société Générale Assurances recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise et calcule ses émissions de CO₂ pour compte propre⁽²⁾. Ce recensement et le suivi de l'évolution des différents indicateurs permettent de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs.

Bilan des consommations pour l'exercice 2020

Périmètre Société Générale Assurances⁽³⁾

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Nombre total d'occupants	2 999	3 241	3 377	+ 4,2 %
Consommation totale d'énergie par occupant en KWH	2 672	2 391	2 261	- 5,4 %

Dans le cadre du programme de réduction carbone du groupe Société Générale, Société Générale Assurances avait pris l'engagement de **réduire de 25 % ses émissions de CO₂ par collaborateur en 2020 par rapport à 2014**.

Cet objectif a été dépassé puisque les émissions de CO₂ par collaborateur⁽⁴⁾ sont passées pour Société Générale Assurances de 1,07 tonnes équivalent CO₂ en 2014 à 0,57 tonne équivalent CO₂ en 2020 soit **une diminution de près de 50 %**.

Évolutions des émissions de CO₂

Périmètre Société Générale Assurances⁽³⁾

	2014	2018	2019	2020	Évolution 2014-2020
Émissions totales de CO ₂ (en tonnes équivalent CO ₂)	2 276	2 047	2 065	1 890	- 17 %
Émissions de CO ₂ par collaborateur (en tonnes équivalent CO ₂)	1,07	0,68	0,64	0,57	- 40 %

Par ailleurs, des actions contribuant à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise ont été mises en œuvre en 2020, notamment la dématérialisation des relevés annuels de situation des assurés de la banque de détail en France de la Société Générale et du Crédit du Nord.

(1) Correspond à la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz, etc.). Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

(2) Les émissions pour compte propre regroupent les Scopes 1 et 2. Les émissions de Scope 3 sont traitées dans la partie « 4.3. En mesurant les incidences en termes de durabilité de ses investissements ».

(3) Cf. annexe 6.2.

(4) Scope 2.

4 – ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

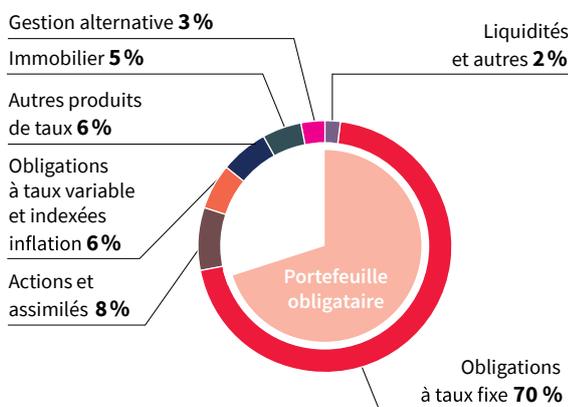
En gérant de façon responsable ses actifs financiers, Société Générale Assurances agit en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

Allocation des actifs (périmètre France)

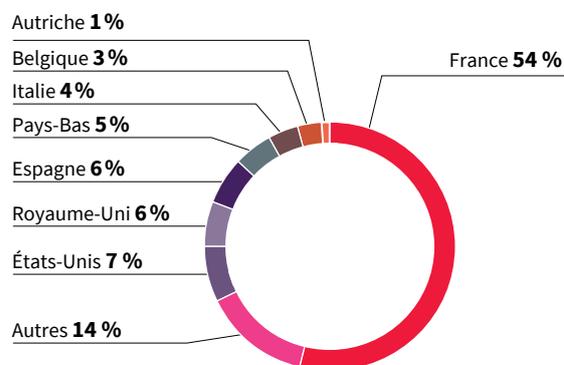
Au 31 décembre 2020, les actifs sous gestion (hors unités de compte) s'élevaient à **95 Md EUR** en France ⁽¹⁾ (- 1,8 % par rapport à 2019).

Le portefeuille est décomposé de la façon suivante :

PORTEFEUILLE PAR TYPE D'ACTIF



PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



I 15 I

4.1 – EN S'ENGAGEANT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

4.1.1 DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR D'UNE FINANCE RESPONSABLE

Dans le cadre des engagements du groupe Société Générale ⁽³⁾ et des initiatives de la Place de Paris ⁽²⁾, Société Générale Assurances a pris des engagements forts en faveur d'une finance responsable.

Alignement des activités avec les objectifs des Accords de Paris

Société Générale Assurances a décidé d'aligner son portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris.

(1) Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius ; ces actifs représentent 96 % du total des actifs sous gestion de Société Générale Assurances (hors UC).

(2) <https://www.ffa-assurance.fr/actualites/la-place-financiere-de-paris-se-mobilise-pour-franchir-une-nouvelle-etape-en-faveur-une>

(3) <https://www.societegenerale.com/fr/transition-energetique-engagements-climat/engagements-en-faveur-du-climat>

Cette décision s'est traduite dès 2019 par des engagements concrets et publics, notamment :

- le **désengagement total du secteur du charbon thermique** selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde. Cette décision s'est déjà traduite par la cession de près de **290 M EUR** d'actifs ;
- la signature du « Montreal Carbon Pledge », qui consiste à mesurer et à rendre publique l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs.

En 2020, Société Générale Assurances a franchi une nouvelle étape dans sa stratégie climat et accéléré cet alignement en décidant de se fixer **un objectif concret et à court terme de réduction de 10 % d'ici 2025 de son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz.**

Enfin, Société Générale Assurances a renforcé encore son engagement début 2021 en rejoignant la « **Net-Zero Asset Owner Alliance** »⁽¹⁾ et en s'engageant à atteindre **la neutralité carbone pour son portefeuille d'investissements d'ici 2050.**

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, la « **Net-Zero Asset Owner Alliance** » rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Signature des « **Principles for Responsible Investment** » (PRI)



En 2020, Société Générale Assurances a formalisé son action de long terme en faveur d'une finance responsable en signant les « **Principles for Responsible Investment** » (PRI).

Les PRI réunissent des acteurs internationaux du secteur financier et visent à fournir un cadre pour l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les politiques d'investissement.

Politique d'investissement sans tabac



Société Générale Assurances a exclu le secteur du tabac de ses investissements et signé le « **Tobacco Free finance Pledge** » en 2019 : les titres en portefeuille (détenus en direct) liés au secteur ont été désinvestis dès 2019 (au total près de 130 M EUR ont été cédés).

4.1.2 UN RÔLE ACTIF DANS LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DURABLES ET POSITIFS

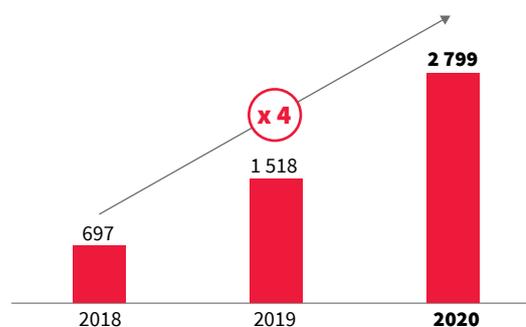
Société Générale Assurances joue un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs.

Des investissements « verts » en forte augmentation en 2020

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances accompagne la transition énergétique et participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au 31 décembre 2020, le total des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (« part verte ») s'élevait à **2 799 M EUR, en hausse de 84 % par rapport à 2019 et de 302 % par rapport à 2018.**

INVESTISSEMENTS VERTS (en millions d'euros)

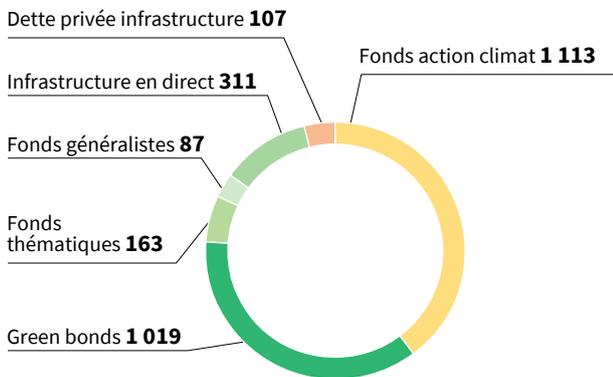


Ces investissements « verts » sont composés :

- d'obligations vertes (ou « green bonds ») : 1 019 M EUR ;
- de fonds thématiques climat et transition énergétique (fonds labellisés ou assimilés) : 163 M EUR ;
- de projets liés à la transition énergétique identifiés dans des fonds généralistes : 87 M EUR ;
- d'investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables : 311 M EUR,
- de dette privée infrastructure : 107 M EUR ;
- de fonds actions à thématique climat : 1 113 M EUR.

(1) <https://www.assurances.societegenerale.com/fr/espace-presse/communiqués/communiqués/news/societe-generale-assurances-renforce-politique-deinvestissement-responsable>

DÉCOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS « VERTS » (en millions d'euros)



Des investissements immobiliers responsables et solidaires

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation et l'exploitation). La valeur boursière du parc immobilier « vert », c'est-à-dire **ayant des certifications environnementales** ⁽¹⁾, est ainsi évaluée à **3,1 Md EUR à fin 2020** (stable par rapport à fin 2019).

Par ailleurs, dans le cadre de son action solidaire, Société Générale Assurances a mis les 5 000 m² de l'un de ses immeubles parisiens temporairement vacant à la disposition de près de 100 structures (associations, artistes, start-up, etc.) via un partenariat conclu avec Plateau Urbain ⁽²⁾. Plutôt que de laisser l'immeuble vacant, cette occupation temporaire a permis d'accueillir près de 300 personnes entre 2019 et début 2021.



4.1.3 UN ENGAGEMENT ACTIF POUR INFLUENCER LES ÉMETTEURS

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement. Société Générale Assurances s'appuie sur la politique d'engagement active et d'influence menée par Amundi, son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs.

Les sujets sélectionnés dans le cadre de la politique d'engagement peuvent être appréhendés selon deux axes : le potentiel impact d'enjeux E, S ou G sur les entreprises (risque de durabilité) et l'impact que les entreprises peuvent avoir sur les facteurs de durabilité (impacts sur la société, essentiels même s'ils ne sont pas susceptibles d'avoir une influence sur les résultats financiers de l'entreprise à court et moyen terme). Amundi engage les entreprises sur différents sujets, sélectionnés en raison :

- de leur importance systémique : Amundi estime que des thématiques telles que le réchauffement planétaire et la destruction des écosystèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour celles qui réussissent à les appréhender de manière positive ;
- de leur caractère critique pour la réalisation des objectifs de développement durable, ou parce qu'ils sont au cœur des sujets d'attention des régulateurs et de l'intérêt des clients ;
- des politiques d'investissement responsables ou sectorielles, ou en raison d'engagements spécifiques pris dans des stratégies d'investissements responsables.

Amundi dialogue avec les entreprises directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, en tant que soutien ou leader. Amundi soutient également les initiatives collectives internationales. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les sujets de préoccupation majeurs sont le changement climatique, l'eau, la déforestation, et la santé dans les pays émergents. L'engagement peut être continu si l'entreprise ou son secteur fait face à des défis spécifiques ou à des risques de durabilité. L'engagement peut également être thématique s'il est trans-sectoriel et lié à des facteurs de durabilité.

En 2020, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **2 378 sujets auprès de 878 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 36 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 30 % sur des sujets sociaux, et 34 % sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Par ailleurs, Amundi a exercé ses droits de vote au cours de **4 241 assemblées générales** au travers de 49 968 résolutions.

(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB.

(2) Plateau Urbain est une coopérative d'urbanisme transitoire qui propose la mise à disposition d'espaces urbains vacants à destination d'acteurs culturels, associatifs, et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - <https://www.plateau-urbain.com/>

4.2 – EN TENANT COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité (cf. paragraphe « 2.3.2. Cartographie des principaux risques extra-financiers ») :

- le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- l'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG (cf. paragraphe 4.3.1 « Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG »). L'évaluation a été confiée à la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances, sur la base des méthodes qu'elle a développées⁽¹⁾.

Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants (liste non exhaustive ; cf. annexe 6.4.1 « Méthodologie de notation ESG du portefeuille ») : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

À ce titre, Société Générale Assurances :

- exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG inférieure ou égale à F⁽¹⁾ ;
- étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.

Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- liste d'exclusion des entreprises du secteur de la Défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles⁽²⁾ et la biodiversité.

Des politiques sectorielles ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants.

Charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur du charbon thermique, Société Générale Assurances exclut de ses investissements les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est à plus de 10 % lié à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique.

Pétrole et gaz

Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 10 % d'ici 2025 son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz, les critères d'exclusion relatifs aux **énergies fossiles non conventionnelles** ont été durcis. Ainsi, Société Générale Assurances exclut de ses investissements directs les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non conventionnelles (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements.

Tabac

Depuis 2018, tous les nouveaux investissements liés aux producteurs de tabac sont exclus ainsi que les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'activité commerciale du tabac.

(1) Méthodologie détaillée en annexes. La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).

(2) Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Biodiversité ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense ; Exploitation forestière ; Huile de palme ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>).

4.3 – EN MESURANT LES INCIDENCES EN TERMES DE DURABILITÉ DE SES INVESTISSEMENTS

4.3.1 ÉVALUATION ANNUELLE DU PORTEFEUILLE SELON LES CRITÈRES ESG

Périmètre de couverture de l'analyse

L'évaluation ESG porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽¹⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut les émetteurs souverains.

Au 31 décembre 2020, le montant analysé s'élève à **83,6 Md EUR** en retrait par rapport à celui de 2019 (87,3 Md EUR). Le taux de couverture de l'analyse ESG est de **96 %** (supérieur à celui de 2019 qui était de 93 %), certains actifs n'ayant pu être évalués précisément du fait de l'absence de données ESG.

Couverture de l'analyse ESG (en millions d'euros)

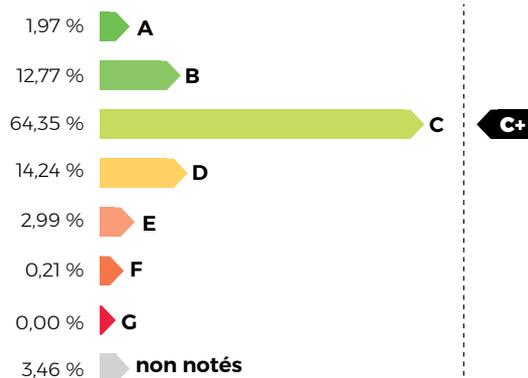
Nombre d'émetteurs	808
Montant total des encours	83 652
Montant des encours notés ESG	80 046
% du portefeuille noté ESG	95,69 %

Note moyenne du portefeuille d'actifs

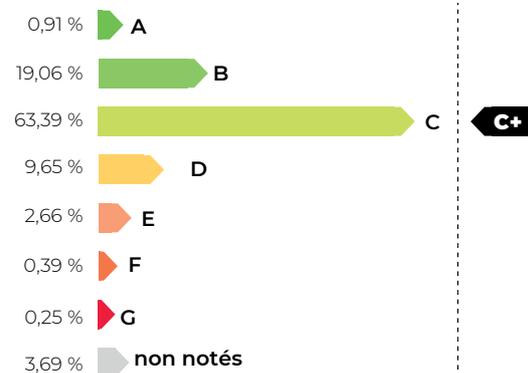
La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés). L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien noté que l'indice benchmark⁽²⁾, et de se positionner au moins au niveau **C+**.

Fin 2020, la note ESG moyenne du portefeuille⁽³⁾ **s'établit à C+** (identique à celle de 2019), en phase avec son indice benchmark⁽⁴⁾.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES



NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK



Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

- NOTE GLOBALE : C+**
- Environnement : C+
 - Social : C+
 - Gouvernance : B-

(1) Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius, représentant 97 % des actifs gérés par Société Générale Assurances (hors UC).

(2) Benchmark : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(3) Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

(4) L'évolution de la notation du benchmark par rapport à 2019 (19,06 % de notes B en 2020 contre 8,79 % en 2019) est principalement due à un changement de méthodologie de notation des émetteurs publics et à la dégradation de la note de certains émetteurs privés.

La notation du portefeuille **s'améliore légèrement par rapport à 2019**. Au total, 79,09 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C (contre 77,5 % en 2019). Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 1,97 % des actifs notés (contre 5,76 % en 2019). Les actifs classés B représentent pour leur part 12,77 % du total contre 9,19 % en 2019. Enfin, ceux classés F⁽¹⁾ représentent 0,21 %, en légère baisse par rapport à 2019 (0,32 %).

Évolution de la notation ESG du portefeuille	2018	2019	2020
Note Globale	C+	C+	C+
Environnement	C+	C+	C+
Social	C	C	C+
Gouvernance	C+	C+	B-

4.3.2 ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

4.3.2.1 Méthodologie et périmètre de couverture de l'analyse

Méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark⁽²⁾.

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est de **réduire ses émissions carbone afin notamment d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050** (cf. paragraphe 4.1.1) et **d'avoir une empreinte inférieure à l'indice benchmark**. Dans le cadre de son adhésion à la « **Net-Zero Asset Owner Alliance** », Société Générale Assurances déterminera des objectifs précis de réduction à moyen terme (horizon 2025) d'ici fin 2021.

Périmètre de couverture de l'analyse

L'évaluation carbone du portefeuille d'actifs a également été confiée à la société Amundi. L'évaluation carbone porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽³⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut également les émetteurs souverains et quasi-souverains⁽⁴⁾.

Le pourcentage du portefeuille d'actifs couvert augmente par rapport à 2018 (80,64 % contre 76,79 % en 2018). À noter : les émetteurs supranationaux⁽⁵⁾ ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

Périmètre de la notation carbone (en millions d'euros)

Montant total des encours analysés	83 652
Montant total des encours notables	69 018
<i>dont encours émetteurs privés</i>	38 960
<i>dont encours émetteurs publics⁽⁶⁾</i>	30 058
Montant des encours notés	63 402
<i>dont encours émetteurs privés</i>	33 344
<i>dont encours émetteurs publics</i>	30 058
% du portefeuille noté carbone	75,79 %
% du portefeuille noté / notable	91,86 %

4.3.2.2 Évaluation carbone du portefeuille (émetteurs privés et émetteurs publics)

Empreinte carbone des émetteurs privés

Malgré une **baisse de plus de 19 % entre 2018 et 2020**, l'empreinte carbone a augmenté de près de 11,6 % en 2020 à **96 tCO₂/M EUR** investis (contre 86 t/CO₂/M EUR investis en 2019).

Cette hausse s'explique principalement par l'absence de mise à jour fin 2020 des données carbone de certains émetteurs du portefeuille. En effet, la mise à jour de ces données au cours du 1^{er} trimestre 2021 a eu un impact immédiat sur l'empreinte du portefeuille (-13 tCO₂/M EUR investis au total par rapport à fin 2020).

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs privés (en tCO ₂ /M EUR)	2018	2019	2020	Évolution 2018-2020
Portefeuille de Société Générale Assurances	119	86	96⁽⁷⁾	-19,3 %
Indice de référence ⁽⁸⁾	200	168	162	-19 %

(1) Titres en extinction.

(2) Cf. méthodologie en annexes.

(3) Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius.

(4) Entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par un état.

(5) Par exemple : Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

(6) Émetteurs souverains et quasi-souverains, hors émetteurs supranationaux qui ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

(7) Empreinte carbone au 31/03/2021 hors effets d'allocation d'actifs : 83 tCO₂/M EUR.

(8) Indicateur de référence (part des émetteurs privés) : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

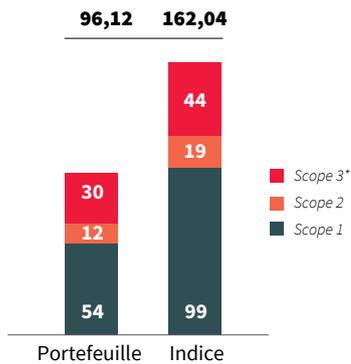
L’empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances **reste toutefois inférieure à celle de l’indice de référence** ⁽¹⁾, qui baisse lui-même de 3,5 % sur la période, **puisque’elle n’en représente que 59 %**. Cette situation s’explique par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO₂ par rapport à l’indice de référence, et notamment du secteur des services financiers.

De même, la mesure des réserves carbone ⁽²⁾ est inférieure à l’indice de référence (1 089 tCO₂/M EUR investis contre 1 773 tCO₂/M EUR investis pour l’indice de référence). Cet indicateur concerne les entreprises ayant des réserves physiques

en charbon, pétrole et gaz (appartenant notamment aux secteurs pétrolier, gazier et minier), peu représentées dans le portefeuille de Société Générale Assurances (pourcentage des émetteurs notés par rapport au total des émetteurs : 1,5 %). Ce résultat illustre le fait que Société Générale Assurances est moins exposée que le benchmark au risque de transition et aux « actifs échoués » (ou « *stranded assets* »).

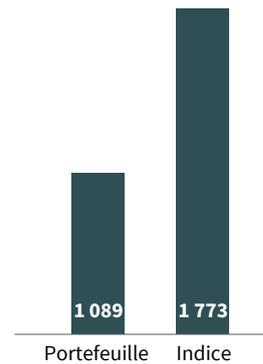
En effet, pour limiter le réchauffement climatique conformément aux objectifs des accords de Paris, plus de 80 % des réserves fossiles connues devront rester dans le sol ⁽³⁾, ce qui implique de ne plus utiliser ces actifs et de « sacrifier » des capacités de production d’énergies ⁽⁴⁾.

ÉMISSIONS CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS (tCO₂/M EUR)



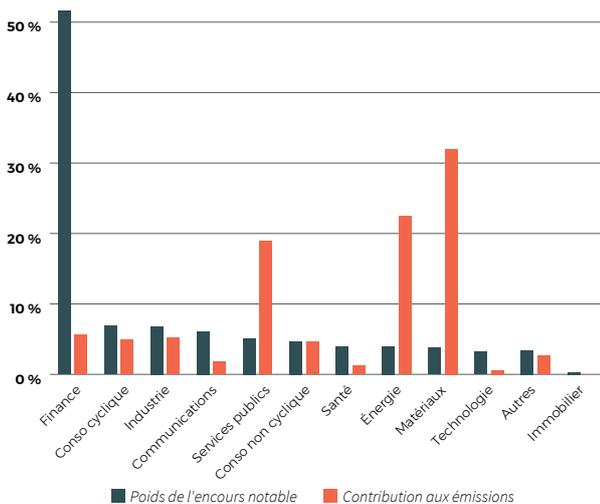
* Fournisseurs de 1^{er} rang uniquement.

RÉSERVES CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS (tCO₂/M EUR)

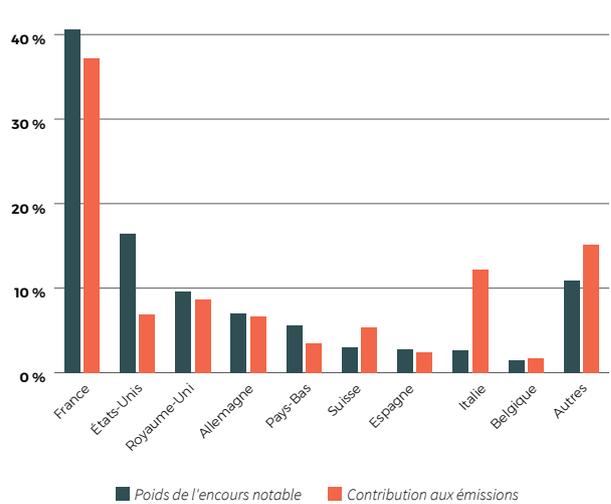


La comparaison du poids de chaque secteur d’activité et de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille est présentée ci-après.

CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX ÉMISSIONS CARBONE



CONTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE AUX ÉMISSIONS CARBONE



(1) Indicateur de référence (part des émetteurs privés) : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(2) Indicateur permettant d’évaluer les émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l’investissement dans un portefeuille.

(3) Source : «Unburnable Carbon», Carbon Tracker (<https://carbontracker.org/reports/carbon-bubble/>)

(4) Coût estimé à 12 000 Md EUR (source : Finance for Tomorrow – Le risque climatique en finance (<https://financefortomorrow.com/app/uploads/2019/09/Finance-for-Tomorrow-Le-risque-climatique-en-Finance.pdf>); IRENA, cité dans la Revue de Stabilité Financière, Banque de France, 2019)

Empreinte carbone des émetteurs publics

En 2020, Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l’empreinte carbone des émetteurs publics afin de mieux évaluer l’impact des politiques gouvernementales sur les décisions des agents économiques d’un pays (cf. détails en annexe).

Cette nouvelle méthodologie génère une hausse de l’estimation des émissions comparée à l’ancienne qui résulte :

- d’un changement au numérateur, qui tient désormais compte des émissions importées – exportées (naturellement défavorables aux émetteurs européens importants dans les portefeuilles de Société Générale Assurances) ;
- d’un changement au dénominateur, qui ne prend plus en compte que la dette publique (alors que la dette publique et la dette privée étaient prises en compte précédemment).

À méthodologie comparable, l’empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **354 tCO₂/M EUR**, en hausse de 8,25 % par rapport à 2019. Cette hausse résulte de la variation du change dollar contre euro, les dettes publiques des états du portefeuille majoritairement libellées en euros étant converties en dollar dans le cadre de la méthode de calcul de l’empreinte des émetteurs publics. Parallèlement, les données carbone des états sont restées stables et l’incidence des échéances et des investissements est marginale.

La prépondérance de la dette souveraine française dans le portefeuille (70 % du poids mais seulement 58 % de l’empreinte carbone) permet de se comparer favorablement à l’indice de référence.

Évolution de l’empreinte carbone des émetteurs publics (en tCO ₂ /M EUR)	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Ancienne méthodologie				
Portefeuille de Société Générale Assurances	88	88	NC	n/a
Indice de référence	121	111	NC	n/a
Nouvelle méthodologie				
Portefeuille de Société Générale Assurances	NC	327	354	+8,25 %
Indice de référence	NC	451	455	+0,89 %

NC = Non Calculé.

4.3.3 ALIGNEMENT DE LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE D’ACTIFS AVEC LES OBJECTIFS DES ACCORDS DE PARIS

Une première étude de l’alignement des portefeuilles obligations et actions (émetteurs privés) de Société Générale Assurances avec les objectifs de Paris a été réalisée via Trucost (cf. méthodologie en annexe 6.5.1 : évaluation des réductions d’intensité carbone des entreprises nécessaires pour s’inscrire dans les différents scénarios climatiques).

Le taux de couverture de l’analyse s’élève à **97 %** pour le portefeuille obligataire et à **92 %** pour le portefeuille actions.

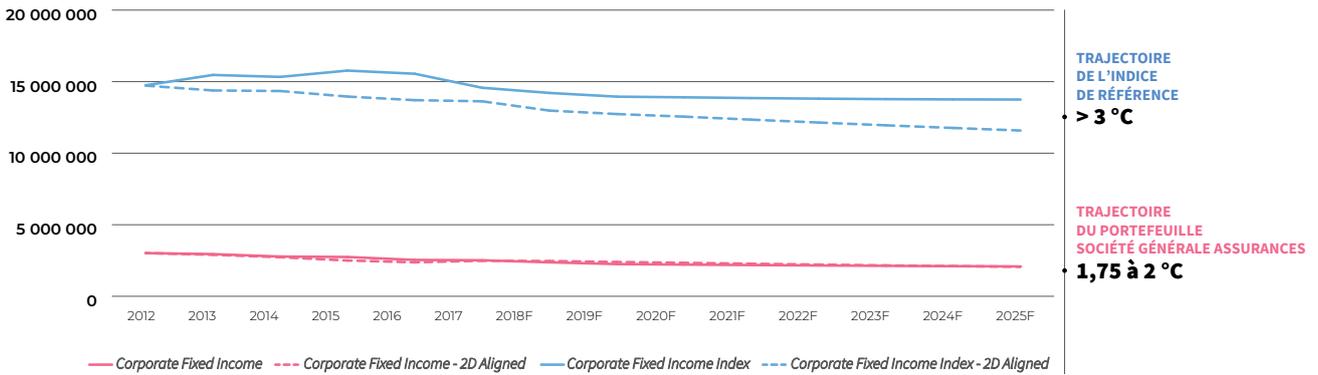
Bien que les portefeuilles de Société Générale Assurances ne soient pas encore alignés avec un objectif de réchauffement de + 1,5 °C, ils se situent globalement **sur une meilleure trajectoire que l’indice de référence retenu**⁽¹⁾. Le portefeuille obligataire (qui représente 70 % des actifs sous gestion en France) est notamment aligné entre **+ 1,75 °C et + 2 °C** quand l’indice de référence affiche un alignement supérieur à + 3 °C.

(1) Indice de référence : BofA 89 % - CAC 40 4 % - Eurostoxx 4 % - HY 2 % - JP Morgan Emerging 1 %.

Les graphiques ci-dessous présentent la trajectoire des émissions des portefeuilles sur la période 2012-2025 et la comparent avec celle qui permettrait de satisfaire un bilan carbone à 2 °C. La température des portefeuilles et de l'indice de référence est également indiquée.

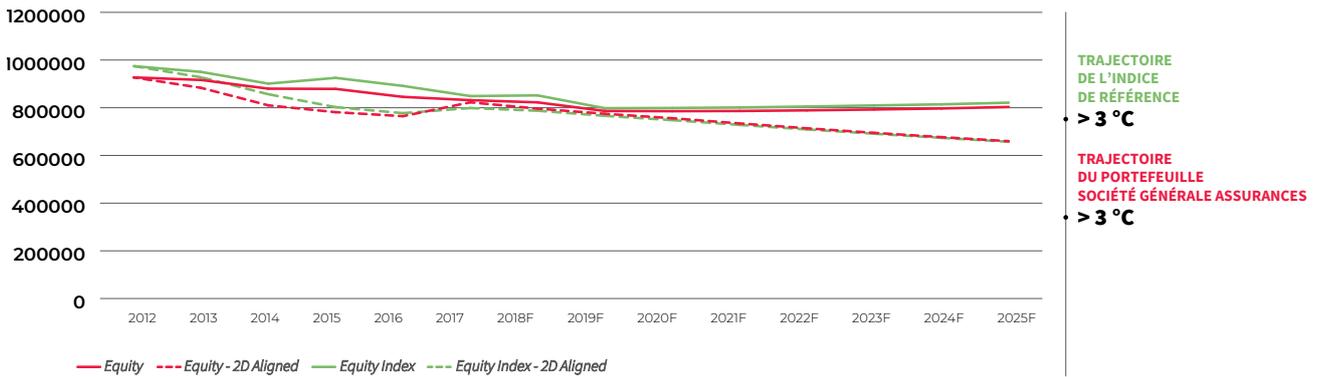
Alignement du portefeuille obligataire

Trajectoire des émissions 2012-2025 (en tCO₂ - source : Trucost)



Alignement du portefeuille actions

Trajectoire des émissions 2012-2025 (en tCO₂ - source : Trucost)



5 – ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

5.1 – EN PROTÉGÉANT LES COLLABORATEURS

Face aux mesures de confinement liées à la Covid-19, Société Générale Assurances s'est très rapidement adaptée pour répondre à ses devoirs de sécurité sanitaire et de continuité d'activité.

L'entreprise a basculé en quelques jours dans un mode de travail massivement à distance : dès fin mars 2020, 96 % des collaborateurs en France et 72 % des collaborateurs à l'étranger travaillaient à distance. Pour les accompagner, l'entreprise a organisé plusieurs conférences virtuelles sur les thématiques du management à distance, de la communication ou de la parentalité. Ces ateliers ont rassemblé 559 participants.

Par ailleurs, toutes les mesures pour assurer la sécurité des équipes dont la présence sur site restait indispensable ont été prises (fourniture de masques, dont le port est obligatoire dans les locaux ; mise à disposition de gel hydroalcoolique ; mise en place de règles de distanciation ; nettoyage des points de contact des parties communes plusieurs fois par jour).

Chaque collaborateur a également pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement psychologique et médical

et d'un appui managérial renforcé pour garder le lien, et notamment :

- d'un accès direct gratuit, via la complémentaire santé dont bénéficient les collaborateurs, au service de télémédecine « Médecin Direct » ;
- de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement psychologique permettant d'échanger avec un psychologue par téléphone, dans la plus stricte confidentialité ;
- de la mise à disposition d'un service de médecine du travail, accessible par l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale, afin de poser toutes les questions relatives à l'épidémie et à ses répercussions sur l'environnement et l'activité professionnelle.

Enfin, Société Générale Assurances s'est engagée à garantir les salaires de tous ses collaborateurs, en France et à l'international, pendant la durée de la crise et à ne pas avoir recours au dispositif de chômage partiel ni aux mécanismes de report de charges sociales et fiscales en France. Un dialogue social étroit a été maintenu avec les partenaires sociaux.

5.2 – EN ACCOMPAGNANT ET EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Société Générale Assurances accompagne ses 3 377 collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

5.2.1 DES DISPOSITIFS DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION EFFICACES

En 2020, 288 collaborateurs ont été recrutés en CDI en France (contre 389 en 2019 et 400 en 2018). Ces collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement modulable en fonction de leur activité (plan d'intégration individualisé, séminaire d'intégration, formations).

Par ailleurs, un programme de cooptation solidaire a été lancé fin 2019 en France, permettant aux collaborateurs de participer au processus de recrutement tout en soutenant une des associations solidaires partenaires de Société Générale Assurances : pour chaque recrutement issu d'une cooptation, une prime est reversée à l'une des associations.

Société Générale Assurances s'attache à permettre aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement en mettant à leur disposition des outils simples et accessibles. Ils ont ainsi accès à un espace dédié sur l'intranet, regroupant l'accès aux sites d'e-learning et aux MOOC en libre accès. Les collaborateurs peuvent suivre ces formations librement, choisir les modules qui les intéressent et avancer au rythme qui leur convient.

En 2020, plusieurs plates-formes ont été proposées en libre accès aux collaborateurs : Vodeclit (formations bureautiques), Gofluent (formations langues), Coursera (formations certifiantes) et Coopacademy (contenus courts et pédagogiques).

La hausse du nombre d'heures moyen de formation par collaborateur s'explique notamment par la comptabilisation des formations à distance (e-learning), non prises en compte précédemment.

Chiffres clés de la formation (périmètre France)	2017	2018	2019	2020*	Évolution par rapport à 2019
• Nombre total d'heures de formation	60 605 h	66 404 h	67 264 h	72 499 h	+7,8 %
• Nombre de collaborateurs formés	1 252	1 407	1 522	1 530	+0,5 %
• Taux d'accès à la formation	67 %	74 %	80 %	78 %	-2,5 %
• Nombre d'heures moyen par collaborateur formé	48,4 h	47,2 h	44,2 h	47,38 h	+7,1 %
• Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	1,19 %	1 %	1,21 %	0,98 %	-19 %
• Contrats en alternance signés	95	70	101	80	-21 %

* Y compris e-learning.

5.2.2 DES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL STIMULANT L'INITIATIVE, LA COLLABORATION ET L'INNOVATION

Société Générale Assurances met en place une culture valorisant l'initiative personnelle et l'innovation, notamment au travers des actions suivantes :

- **Projet « Hinlife »** : « Hinlife » est le lauréat de l'appel à idées « Rocket » lancé chez Société Générale Assurances (programme de recueil d'initiatives de développement proposé par les collaborateurs). « Hinlife » est un produit destiné aux aidants de personnes en situation de handicap. C'est un produit solidaire, qui n'a pas vocation à générer de profits, et qui comporte :
 - un produit d'assurance qui assure un revenu permanent à un enfant en situation de handicap après le décès d'un de ses parents aidants ;
 - un accompagnement personnalisé de l'aidant, sur les plans administratifs et juridiques.

Hinlife a été imaginé par des collaborateurs de Société Générale Assurances familiers du quotidien des aidants et en consultation avec des parents d'enfants en situation de handicap. Il est conçu de façon à être le plus clair possible pour tous, sans mauvaise surprise, l'objectif étant de tendre la main à l'aidant. La souscription se fera par des conseillers relation client spécialement formés pour accompagner le client dans la définition du juste besoin de son enfant, en fonction de ses capacités financières. Le lancement commercial de ce produit est estimé courant 2022.

- **Communauté interne d'innovation « I-Link »** : les membres de cette communauté, appelés « I-Linkers », contribuent à la diffusion d'une culture d'innovation et de transformation en participant à des tests de nouveaux produits, des conférences, ou encore des projets.

En 2020, pour sa 2^{ème} promotion, la communauté « I-Link » a regroupé 120 « I-Linkers » représentant toutes les activités de Société Générale Assurances (en France et à l'international). 21 formations aux nouvelles méthodes de travail et aux outils collaboratifs ont notamment été réalisées pour les I-Linkers, ce qui a permis d'augmenter significativement leurs connaissances sur ces sujets.

- **« Hub4Good »** : un concours de pitch de start-ups éco-responsables a eu lieu le 13 octobre 2020 réunissant 75 participants ASSU et 5 start-ups responsables intervenant dans l'engagement social et la mobilité. Le gagnant, « D'un seul geste », forme aux gestes qui sauvent grâce à la réalité virtuelle. Un webinar destiné à tous les collaborateurs sur les gestes qui sauvent ainsi qu'une journée de formation sont prévus en 2021.
- **Démarche d'accessibilité numérique** : des audits ont été réalisés en 2020 pour vérifier les niveaux d'accessibilité des sites internet à destination directe de nos clients (Sogéretreite, Selfcare Sinistres, etc.). Les améliorations suivantes ont été apportées :
 - **Site institutionnel Société Générale Assurances** : une refonte est en cours pour le parcours client afin de respecter les critères du RGAA 4.0 (référentiel officiel français des critères d'accessibilité) applicables à cette étape ;

- **Sogétraite** : le « pad » d'authentification (zone avec les chiffres) n'étant pas accessible, il a été ajouté une alternative sonore. Cette alternative permettra à une personne en situation de handicap naviguant à l'aide d'un clavier sonore de pouvoir se connecter seule ;
- **Selfcare Sinistre** : les interfaces ont été retouchées afin de se conformer au mieux aux critères du RGAA 4.0 (ratio contrastes couleurs, navigation au focus, balises alternatives, images remplies, etc.). Le nouveau parcours de déclaration (en cours de développement) renforcera le niveau d'accessibilité.

5.3 – EN PRIVILÉGIANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dialogue avec les collaborateurs

En 2020, différentes enquêtes collaborateurs ont été conduites, notamment :

- six enquêtes pendant la période de confinement entre avril et juin 2020, destinées à mesurer et suivre le moral des collaborateurs ;
- un baromètre « Moral, Engagement, Diversité et Inclusion ».

Ces études ont permis de valider le maintien du bon niveau d'engagement des collaborateurs (66 %), leur satisfaction au travail (79 %) et leur attachement au Groupe (80 %). En juin 2020, à l'issue de la période de confinement durant lequel 90 % des collaborateurs en France et à l'international ont été en travail à distance, 88 % déclaraient vouloir faire

davantage de télétravail à l'issue de la période de crise sanitaire.

Démarche interne de transformation culturelle

Pour accompagner son évolution, Société Générale Assurances a lancé en 2018 un programme de transformation culturelle. Ces travaux se sont poursuivis en 2020 dans une démarche favorisant le dialogue et la participation. Plus de 300 collaborateurs ont ainsi été mobilisés pour identifier les éléments de la culture de Société Générale Assurances : ses singularités, les points d'appui et ceux à développer, afin d'accompagner sa stratégie.

5.4 – EN CRÉANT UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. L'entreprise a également pour objectif de mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

5.4.1 PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Société Générale Assurances dispose d'un processus de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés. Ce dispositif, mis à jour en 2019 :

- réaffirme les valeurs et les engagements de l'entreprise en la matière ;
- précise les définitions et donne des exemples concrets ;

- encourage la mise en place d'actions de prévention, à travers des formations spécifiques, pour les personnes amenées à gérer ce type d'agissements, et d'actions de sensibilisation plus globales ;
- rappelle l'existence d'un dispositif d'alerte pour les collaborateurs qui s'estiment témoins ou victimes de tels agissements ;
- rappelle que les auteurs de tels agissements s'exposeront à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Dans ce cadre, un dispositif d'alerte s'appuyant sur un outil accessible à tous via l'intranet et un processus dédié est désormais en place pour tous les collaborateurs. Des collaborateurs experts des Ressources Humaines ont également été formés. Des actions plus larges ont été déployées en 2020.

5.4.2 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anti-corruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers⁽¹⁾ est finalisée, que ce soit en France ou à l'international : formation en e-learning de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent.

En 2020, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

5.4.3 PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU CODE DE CONDUITE INTERNE

En 2020, Société Générale Assurances a poursuivi le déploiement du programme « Culture et Conduite » visant à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes les plus exigeantes du secteur assurantiel en matière de contrôle interne et de conformité. 2 792 collaborateurs ont ainsi été formés au Code de conduite en 2020 via un module de formation distancielle.

Un Code de conduite fiscale, qui décrit les principes et le cadre général qui guident l'entreprise aussi bien en ce qui concerne sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients, est également mis à disposition des collaborateurs.

5.4.4 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Dès 2017, Société Générale Assurances a initié, en France comme à l'international, un programme afin de se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Plusieurs actions ont ainsi été menées, notamment :

- la nomination d'un délégué à la protection des données, chargé de s'assurer du respect à la réglementation dans l'ensemble des entités du Groupe ;
- la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise (formations distancielles, formations présentielles et communications périodiques sur la protection des données personnelles) ;
- l'élaboration d'une politique sur la protection des données personnelles ;
- la cartographie de l'ensemble des traitements réalisés et leur retranscription dans le registre des traitements du Groupe ;
- la réalisation des études d'impact vie privée pour l'exhaustivité des traitements le nécessitant ;
- la mise à jour des mentions d'information présentes dans la documentation contractuelle et sur les sites internet du Groupe ;
- l'intégration de la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels du Groupe ;
- la mise en place de procédure et d'un formulaire de contact pour la réponse aux demandes de droits des assurés et des salariés.

En 2020, aucun dysfonctionnement de conformité significatif affectant les dispositifs du Groupe n'a été constaté.

1271

5.4.5 PROTECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par un exercice de cartographie des risques annuel, un contrôle des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents.

En 2020, aucun incident significatif n'a été relevé.

(1) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.

5.5 – EN AGISSANT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

5.5.1 EN FRANCE

- Société Générale Assurances a signé en 2020 un partenariat de 3 ans avec l'Association **Énergie Jeunes**, qui déploie depuis 2019 une méthode originale pour développer la persévérance scolaire chez les élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire. Société Générale Assurances met à disposition de l'association des collaborateurs volontaires via du mécénat de compétences pour intervenir directement auprès des élèves.
- Société Générale Assurances a mis en place un dispositif de recrutement par cooptation solidaire. Ce dispositif permet à des collaborateurs de Société Générale Assurances de recommander une personne de son réseau personnel ou professionnel pour un poste à pourvoir au sein de l'entreprise. Si le candidat est recruté, le collaborateur à l'origine de la cooptation bénéficie d'une contribution financière. Dans le même temps, une somme égale à cette contribution est versée par l'entreprise à une de ses associations partenaires œuvrant pour l'insertion professionnelle.
- Depuis 10 ans, Société Générale Assurances participe à la course organisée par l'association **Imagine For Margo** en vue de récolter des fonds pour financer de nouveaux programmes de recherche contre les cancers pédiatriques. En 2020, 34 collaborateurs ont participé à la course connectée solidaire « Enfants sans Cancer 2020 ».



5.5.2 À L'INTERNATIONAL

- En Italie : une aide a été apportée à la **Protection Civile Italienne** qui coordonne tous les moyens nationaux utiles pour assurer l'assistance à la population en cas d'urgence grave comme celle de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- Au Luxembourg : Société Générale Assurance a apporté son soutien à la **Fondation de Luxembourg** pour développer plusieurs projets dans le domaine de la santé, de l'aide aux populations vulnérables et de la recherche.
- Au Maroc : une aide a été apportée à l'association **SOS Villages d'Enfants**, partenaire depuis plusieurs années de La Marocaine Vie pour soutenir les actions de terrain d'urgence sociale et sanitaire mises en place auprès des jeunes et des familles fragilisés face à la crise de la Covid-19.
- En République tchèque : un soutien a été apporté à l'association **Children's Home and Special Kindergarten in Beroun**, qui vient en aide aux enfants handicapés et participe à l'achat de masques de protection anti-Covid pour enfants et de lingettes hygiéniques.
- En Roumanie : une aide a été apportée à l'association **Geeks for Democracy**, avec une participation à l'achat et à la livraison de biens de première nécessité pour les personnes âgées, les personnes non mobiles et les familles monoparentales.

6 – ANNEXES

6.1 – TABLEAU DE CORRESPONDANCE SFDR

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la réglementation SFDR.

RÉGLEMENTATION SFDR	CHAPITRES
<ul style="list-style-type: none"> Article 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité 	1.1 Gouvernance 2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable
<ul style="list-style-type: none"> Article 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités 	1.1 Gouvernance 2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable

6.2 – TABLEAU DE CORRESPONDANCE TCFD

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la TCFD.

RECOMMANDATIONS DE LA TCFD	CHAPITRES
Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> Supervision du Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique 	1. Gouvernance et stratégie RSE de Société Générale Assurances
Stratégie <ul style="list-style-type: none"> Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière 	2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable
Gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques 	1.1 Gouvernance 2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable
Indicateurs et objectifs <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques 	2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 3.4 En réduisant les émissions de CO ₂ 4. Être un investisseur responsable 5. Être un Employeur responsable

6.3 – CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- pour la France : Sogécap, Oradéa Vie, Sogessur et Antarius ;
- pour l'international :
 - 5 filiales consolidées : la Marocaine Vie (Maroc), Komerčni Pojistovna (République tchèque), Sogelife (Luxembourg), Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC et Société Générale Strakhovanie CSJC (Russie),
 - BRD Fond De Pensii et BRD Asigurari de Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting la filiale Sogelife Bulgaria (Bulgarie), dont la cession a été finalisée en janvier 2020, ainsi que les succursales suivantes :

- Société Générale Assurances Allemagne ;
- Société Générale Assurances Italie ;
- Société Générale Assurances Pologne ;
- Société Générale Assurances Roumanie ⁽¹⁾.

Les entités du périmètre de reporting représentaient à fin 2020 plus de 98 % du chiffre d'affaires de Société Générale Assurances.

Les données environnementales, sociales, et RH sont saisies dans l'outil « Planethic Reporting », agrégeant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs RH et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs d'émissions ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le groupe Société Générale sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émission du papier).

Pour les données 2020, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO₂) va du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 (sauf indication contraire), pour les données RH du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

1301

6.4 – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2020 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

6.4.1 MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE

L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des états.

Analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse s'appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

(1) Succursale créée en 2018. Lancement de l'activité en 2019.

La méthodologie d'analyse est fondée sur une approche Best-in-Class qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs. Amundi évalue ainsi l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacune des trois dimensions présentées ci-dessous, ainsi que la gestion de ces enjeux.

A. Dimension Environnementale

Cette analyse porte sur la manière dont une entreprise traite des questions environnementales sur les deux versants négatifs et positifs. Il s'agit d'analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, mais aussi de juger la contribution d'une entreprise à la construction d'une écologie positive des territoires où elle s'inscrit.

B. Dimension Sociale

Il s'agit de mesurer la manière dont une entreprise élabore, en référence à des principes fondamentaux à valeur européenne et universelle, une stratégie pour développer son capital humain. Le "S" de l'ESG couvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

C. Dimension Gouvernementale

Cette dimension vise à vérifier que le management de l'entreprise est en mesure d'organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes qui garantisse l'atteinte d'objectifs de long terme (et donc la valeur de l'entreprise dans la durée). Elle permet d'analyser comment une entreprise intègre l'ensemble des parties prenantes à son modèle de développement : ses actionnaires mais aussi ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, les communautés locales et l'environnement. La méthodologie d'analyse est fondée sur un référentiel de 37 critères dont 16 sont génériques, c'est-à-dire, communs à l'ensemble des secteurs, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de différents secteurs.

Exemples de critères environnementaux sous revue :

- Critères génériques :
 - la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
 - l'eau ;
 - la biodiversité, la pollution et les déchets.

- Critères spécifiques :
 - Voiture verte (Automobile) ;
 - Chimie verte (Chimie) ;
 - Recyclage du papier (Papier & Forêts).

Exemples de critères de la dimension sociale :

- Critères génériques :
 - Conditions de travail et non-discrimination ;
 - Santé & sécurité ;
 - Relations sociales ;
 - Relations clients / fournisseurs ;
 - Responsabilité produits ;
 - Communautés locales et droits de l'homme.
- Critères spécifiques :
 - Bioéthique (Pharmacie) ;
 - Accès au médicament (Pharmacie) ;
 - Sécurité des médicaments (Pharmacie) ;
 - Sécurité des véhicules (Automobile).

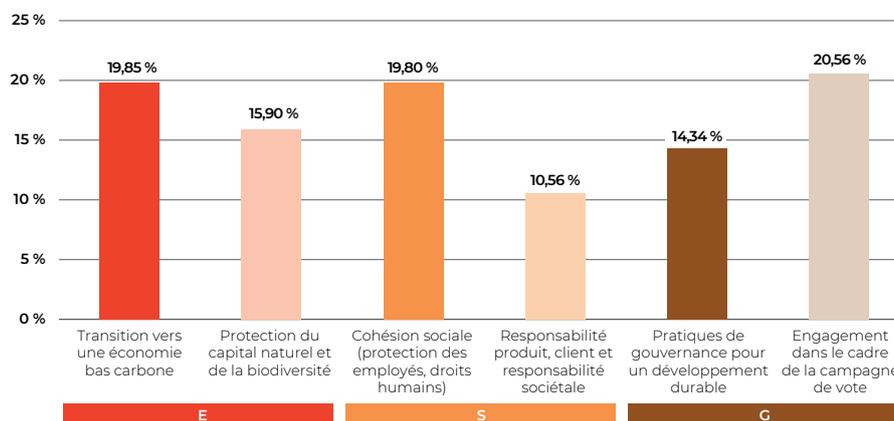
Exemples de critères de la dimension de Gouvernance (critères génériques uniquement) :

- Critères génériques :
 - Indépendance du Conseil d'administration ;
 - Audit et contrôle ;
 - Rémunération ;
 - Droits des actionnaires ;
 - Déontologie ;
 - Stratégie ESG ;
 - Pratiques fiscales.

Afin de noter plus de 10 000 émetteurs dans le monde, la note ESG d'Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de fournisseurs de données extra-financières.

Cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est enrichie par les éléments qualitatifs issus de la politique d'engagement, que ce soit sous la forme d'engagement thématique, continu, ou lié au dialogue pré-assemblée générale.

Sujets abordés par critère en 2020 dans le cadre de la politique d'engagement d'Amundi : 2 378 sujets traités avec 878 entreprises



Source : Amundi Statistiques 2020.

Analyse ESG des États

L'analyse ESG des états repose sur un modèle d'évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par Verisk Maplecroft. Ce fournisseur présente l'avantage d'offrir 160 indices (i. e. indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d'indices qui contribuent à alimenter le référentiel que nous avons créé.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

PILIER	INDICATEURS NIVEAU 1	INDICATEURS NIVEAU 2
Environnement 40 %	<ul style="list-style-type: none"> • Climat • Capital Naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition climat • Stress Hydrique • Biodiversité et protection des régions • Gaspillage
Social 28 %	<ul style="list-style-type: none"> • Droits Humains • Cohésion Sociale • Capital Humain • Droits Civils 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Travail forcé • Salaires décents • Pauvreté • Éducation • Santé • Liberté d'opinion et d'expression
Gouvernance 32 %	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité gouvernementale • Environnement économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Démocratie • Audit et reporting • Protections des investisseurs

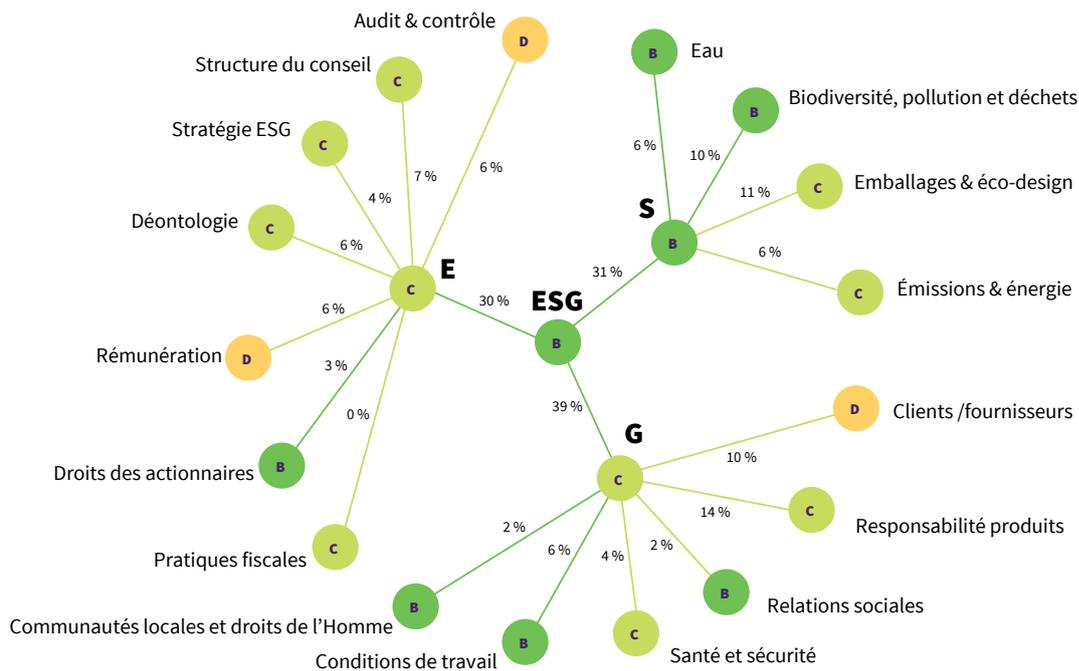
La variété d'indices offre une grande flexibilité et le recours à ce fournisseur de données permet à Amundi d'affiner son référentiel d'analyse et d'élargir son périmètre de couverture.

Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures forwards-looking afin d'anticiper certains changements de score.

Synthèse de l'analyse ESG

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l'évaluation des différentes composantes E, S et G, est illustrée sous forme graphique :



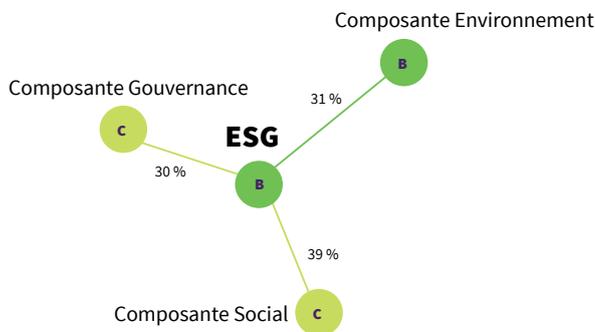
Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que Vigeo-Eiris, MSCI, ISS-ESG et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits

des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du Conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l'environnement et la note C de la composante sociale détermine la note ESG finale de B.

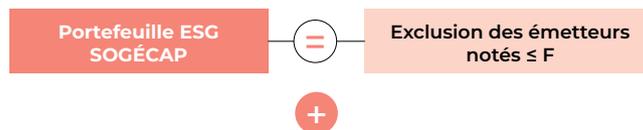


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 3 étapes :

1. Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés \leq F par Amundi) sont exclus du portefeuille



2. La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C+



3. En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :

- pour 90 % de l'indice « BofA Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI EMU » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85 % ;
- immobilier : 5 % ;
- actions européennes : 6 % ;
- actions françaises : 4 %.

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

6.4.2 MÉTHODOLOGIE AMUNDI DE NOTATION CARBONE D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS

1. Caractéristiques des données utilisées

Les données sur les émissions carbone des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l'agence « Trucost ».

- les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (T_{eq}CO₂) ;

- la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol, elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Les gaz à effet de serre pris en compte incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (CF₆).

Les émissions de gaz à effet de serre sont classifiées par le Greenhouse Gas Protocol en trois catégories : les Scopes 1, 2 et 3 :

- Scope 1 : ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- Scope 2 : ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur ;
- Scope 3 : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n'utiliser qu'une partie du Scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research.

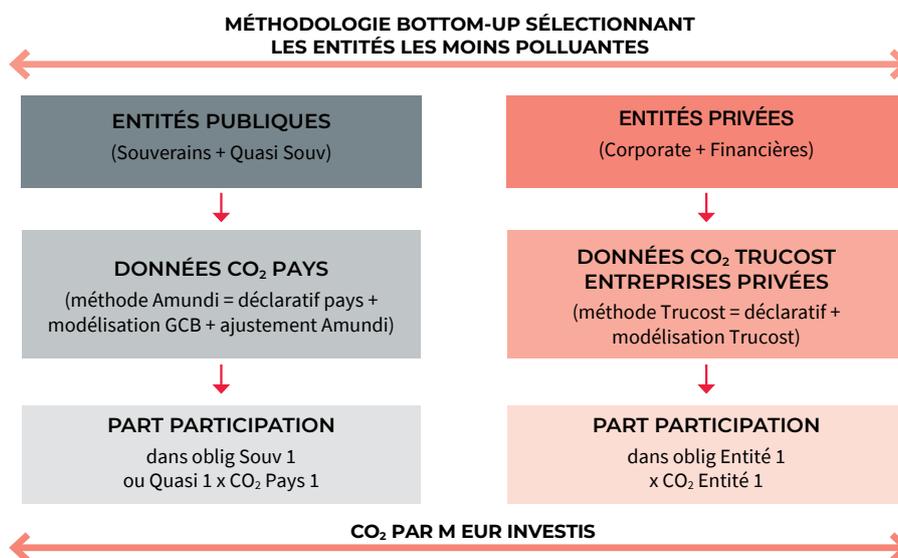
Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

La méthode utilisée pour les entités publiques est également la méthode Trucost sur la base de calculs faits par le *World Resource Institute*.

2. Indicateurs de mesure des émissions de carbone d'un portefeuille

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Sogécap a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en T équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

SOMME CO₂ AFFECTÉE À UN TITRE DÉTENU DANS UN PORTEFEUILLE :



135 |

Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données.

Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer.

Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des émetteurs publics en 2020. Cette nouvelle méthodologie vise à instaurer la notion d'émissions de consommation et prend en compte les émissions territoriales

(résultats des agents économiques opérants sur le territoire national) ainsi que les émissions liées au commerce international (en ajoutant les émissions importées et en retirant les émissions exportées). Ces émissions absolues sont ensuite rapportées à la dette publique d'un état pour obtenir une empreinte en tonne de CO₂ par million d'euros investis.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90 % de l'indice « BofA Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

6.5 – SCÉNARIOS - ALIGNEMENT 2 °C (TRUCOST)

6.5.1 MÉTHODOLOGIE TRUCOST

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

- Scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ⁽¹⁾ tirés de *Energy Technology Perspectives 2017* fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75°, 2° et 2,7 °C de réchauffement global.
- Scénarios RCP (*Representative Concentration Pathways*) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC ⁽²⁾, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2°, 3°, 4° et 5 °C (RCP 2.6 ; 4.6 ; 6 ; 8.5).
- Scénario 1,5 °C de la *Science Based Targets Initiative* ⁽³⁾, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.

Les entreprises GEVA ⁽⁴⁾ sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C de la SBTi. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2.6, 4.6, 6 et 8,5 W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2.6, 4.6, 6 et 8,5 W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO₂e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO₂e par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction d'intensité de 7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi).

Les entreprises SDA sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023. Le niveau de détail en termes de d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C.

Pourquoi Trucost utilise les scénarios du GIEC et de l'AIE ?

Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C de la SBTi.

Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en œuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail.

Scénario 2DS de l'AIE : le scénario 2DS projette un système énergétique global compatible avec une probabilité d'au moins 50 % de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C. Le scénario 2DS limite à 1 000 GtCO₂ le total des émissions de carbone liées à la production d'énergie cumulées entre 2015 et 2100. Le scénario émet également l'hypothèse que les émissions de carbone provenant de la combustion de carburant et la production de matières premières dans le secteur de l'industrie auront réduit de près de 60 % d'ici 2050 (par rapport à 2013). Les émissions de carbone continueraient ensuite de décliner après 2050 jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Veuillez consulter <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017> pour de plus amples informations.

(1) Energy Technology Perspectives (ETP) 2017 - <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017>

(2) IPCC Fifth Assessment Report - <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/>

(3) Science Based Target Initiative, Business Ambition for 1.5 °C - <https://sciencebasedtargets.org/methods/>

(4) GEVA : Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added ou émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée. La méthodologie GEVA fixe aux entreprises des objectifs de réduction d'intensité carbone qui ne dépendent pas des secteurs d'activités.

6.6 – LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

ACCORDS SIGNÉS

- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 - Accord relatif à un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2019
 - Accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) 2020
 - Accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
-

6.7 – RAPPORT D’ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

I 38 I

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de
performance extra-financière

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33(0) 1 46 92 60 00
www.ey.com/fr

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'attention du Secrétaire Général,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société, (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), que l'entité a choisi d'établir et de présenter dans le rapport de gestion par références aux dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à l'entité d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;



EY & Associés
 Tour First
 TSA 14444
 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33(0) 1 46 92 60 00
 www.ey.com/fr

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en appliquant les dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de Commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1.

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33(0) 1 46 92 60 00
www.ey.com/fr

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Sogécap France et couvrent entre 67% et 97% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (67 % des effectifs et 97 % des actifs sous gestion hors unités de compte) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

I 41 I

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre mars 2021 et juin 2021 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la RSE, les ressources humaines, le marketing, la communication et les investissements.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33(0) 1 46 92 60 00
www.ey.com/fr

Paris-La Défense, le 28 juin 2021

Le vérificateur indépendant
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Delérable', written over a light blue horizontal line.

Caroline Delérable
Associée développement durable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Baaj', written over a light blue horizontal line.

Hassan Baaj
Associé



EY & Associés
 Tour First
 TSA 14444
 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33(0) 1 46 92 60 00
 www.ey.com/fr

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations environnementales et métiers	
Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance)
<ul style="list-style-type: none"> - Les engagements de finance responsable - Le développement des investissements durables et verts - L'intégration ESG dans la politique d'investissement - Les offres de produits responsables - Les actions de mesure et d'amélioration de la satisfaction client 	<ul style="list-style-type: none"> - Montants des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (Md €) - Consommation totale d'énergie par occupant (MWh) - Score NPS
Informations sociales	
Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance)
<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de formation - Les dispositifs de bien-être au travail - La prévention du harcèlement et des comportements inappropriés - Les dispositifs mis en place lors de la crise sanitaire - Les actions liées à l'engagement citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'heures de formation moyen par salarié ayant suivi au moins une formation dans l'année

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reportings fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2020. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2020.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

TRUCOST

Les documents ont été préparés uniquement à titre informatif sur la base d'informations généralement à la disposition du public et provenant de sources jugées fiables. Le contenu de ces documents (y compris le texte, les données, rapports, images, photos, graphiques, diagrammes, animations, vidéos, recherches, évaluations, modèles, logiciels ou toute autre application ou réalisation à partir de ceux-ci ou toute partie de celui-ci (le « contenu ») ne peut être modifié, décomposé, reproduit ni distribué sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de Trucost ou de ses sociétés affiliées (collectivement, S&P Global). S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du contenu. S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, ni des résultats obtenus par l'utilisation du contenu. LE CONTENU EST FOURNI EN L'ÉTAT. S&P GLOBAL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DONNEURS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE BOGUES, D'ERREURS LOGICIELLES OU DE DÉFAUTS, D'INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU CONTENU OU DE FONCTIONNEMENT DU CONTENU AVEC TOUTE CONFIGURATION LOGICIELLE OU MATÉRIELLE. En aucun cas, S&P Global, ses sociétés affiliées ou leurs donneurs de licence ne pourront être tenus responsables à l'égard de quiconque de tout dommage direct, indirect, accidentel, exemplaire, compensatoire, punitif, spécial ou consécutif, de coûts, de dépenses, de frais juridiques ou de pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité) en rapport avec l'utilisation du contenu, même s'ils étaient informés de la possibilité de réalisation de ces dommages.

Les opinions, citations et analyses de crédit et autres émises par Trucost constituent des déclarations d'opinion à la date à laquelle elles sont exprimées et non des déclarations factuelles ou relatives à des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres ou de prendre des décisions d'investissement, et ne traitent pas de l'adéquation d'un titre. Trucost n'est pas tenue de mettre à jour le contenu après sa publication sous toute forme ni sous tout format. Le contenu ne doit pas être invoqué et ne remplace pas les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, de sa direction, de ses salariés, de ses conseillers et/ou de ses clients lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement ou d'autres décisions commerciales.

S&P Global maintient certaines activités de ses divisions séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines divisions de S&P Global peuvent détenir des informations qui ne sont pas à la disposition d'autres divisions de S&P Global. S&P Global a mis en place des politiques et des procédures afin de préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus d'analyse.

S&P Global peut recevoir une rémunération au titre de ses notations et certaines analyses, émises normalement par des émetteurs ou des souscripteurs de titres ou par des détenteurs d'obligations. S&P Global se réserve le droit de diffuser ses opinions et analyses. Les notations et analyses publiques de S&P Global sont mises à disposition sur ses sites Web, www.standardandpoors.com (gratuitement) et www.ratingsdirect.com (sur abonnement), et peuvent être distribuées par d'autres moyens, notamment par le biais des publications de S&P Global et de tiers diffuseurs. Des informations supplémentaires sur les frais de notation sont disponibles à l'adresse www.standardandpoors.com/usratingsfees.

RENDEZ-VOUS SUR



Société Générale Assurances



@SG_Assurances

www.assurances.societegenerale.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex

Conception et réalisation : 

Crédits photo : Getty Images, DR

